



## Convocation devant le Juge des affaires familiales

-----  
Par Visiteur

Mon fils vient de recevoir par huissier une convocation au juge des affaires familiales pour le 11 juillet, date à laquelle il est parti à l'étranger avec les enfants et nous les grands parents. ma réservation est faite et réglée

Peut-on demander un report ?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.  
Pour quel motif votre fils est convoqué par le juge aux affaires familiales?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Son ex amie a déposé une requête pour la garde des enfants.  
(nous pensons une requête express), car notre avocat avait fait la démarche de demander si il y avait une demande il y a un mois il n'y avait rien. Notre avocat a donc fait une demande normale pour entériner les accords qui ont été passés par écrit par mon fils et son ex sur une garde alternée.

Or aujourd'hui il a reçu par voie d'huissier une demande de parution, et elle demande une garde non alternée.

Merci de votre réponse

-----  
Par Visiteur

Bonsoir Madame,

Je n'ai pas bien compris. Votre fils se n'est pas encore présenté à l'audience du JAF ou bien il ne s'y est pas rendu?  
Si l'audience n'a pas encore eu lieu, il peut solliciter un report d'audience auprès du greffe du JAF mais celui ci n'est pas dans l'obligation de faire droit à sa demande.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Mon fils est convoqué pour la première fois le 11 Aout et il sera en congés .

D'où ma question pouvons nous demander un report d'audience et comment le faire.

merci

PS ) excusez moi au début j'ai écrit 11 juillet d'où votre interrogation

-----  
Par Visiteur

Bonsoir Madame,

Dans ce cas, comme je vous l'ai précisé, il peut solliciter un report d'audience auprès du greffe du JAF mais celui ci n'est pas dans l'obligation d'accepter.

Cordialement